

## **LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :**

**Avis d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, valant également enquête publique sur la délimitation du périmètre de restauration immobilière, sur le territoire de la commune d'AVIGNON, en vue de la réalisation du projet de restauration immobilière « ILOT SAINT MICHEL ».**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune **d'AVIGNON**, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique **en vue de la réalisation du projet de restauration immobilière « ILOT SAINT MICHEL ».**

Cette enquête vaudra également enquête publique sur la délimitation du périmètre de restauration immobilière.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la **mairie d'AVIGNON (Mairie Quartier Ouest – 30, avenue Monclar – 84 000 AVIGNON)**, **du 08 au 26 janvier 2007** inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables, et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

**Monsieur PAYAN David, architecte urbaniste**, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes.

Celui-ci siégera à la mairie d'AVIGNON (**Mairie Quartier Ouest – 30, avenue Monclar – 84 000 AVIGNON**), pour recevoir en personne les observations du public, aux dates ci-après :

- **Lundi 08 janvier 2007 : de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 12 janvier 2007 : de 14h00 à 17h00,**
- **Vendredi 26 janvier 2007 : de 14h00 à 17h00.**

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes.